

Secours Populaire Français Fédération du Tarn et Garonne

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Secours Populaire Français - Fédération du Tarn et Garonne
Association
Siège social 7 rue Paul Riquet – 82000 MONTAUBAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération du Tarn et Garonne,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Populaire Français - Fédération du Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note « Informations relatives au compte de résultat » incluse dans la partie VI. de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

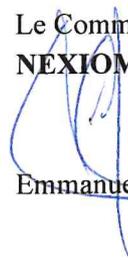


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2024

Le Commissaire aux comptes

NEXIOM AUDIT


Emmanuel CHARRIER

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022	En Euros	Année 2023	Année 2022
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	2 678,38	2 678,38	0,00	0,00	Fonds propres sans droit de reprise	136 894,30	136 894,30
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	2 678,38	2 678,38	0,00	0,00	Projet associatif et réserves	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	563 192,71	523 724,65
					Excédent ou déficit de l'exercice	54 489,53	39 468,06
Immobilisations corporelles	781 582,26	416 600,56	364 981,70	414 759,29	Situation nette (sous-total)	754 576,54	700 087,01
Terrains	65 130,00	0,00	65 130,00	65 130,00	Subventions d'investissement	174 462,57	147 458,57
Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	I. Fonds propres	929 039,11	847 545,58
Constructions	402 769,19	173 327,40	229 441,79	247 418,29	Ecart de combinaison	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	134 048,20	94 994,57	39 053,63	47 798,99	II. Ecart de combinaison	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles:	179 634,87	148 278,59	31 356,28	54 412,01	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Installations générales, agencements divers	5 000,00	4 251,39	748,61	1 248,61	Fonds dédiés	122 672,47	111 154,73
Matériel de transport	147 773,09	119 652,41	28 120,68	48 339,05	III. Fonds reportés et dédiés	122 672,47	111 154,73
Matériel de bureau et informatique	18 597,18	16 110,19	2 486,99	4 824,35	Provisions pour risques	0,00	0,00
Mobilier	8 264,60	8 264,60	0,00	0,00	Provisions pour charges	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	IV. Provisions	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 546,11	111 391,92
Immobilisations financières	250,00	0,00	250,00	250,00	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
Autres	250,00	0,00	250,00	250,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 203,72	26 667,98
I. Actif immobilisé	784 510,64	419 278,94	365 231,70	415 009,29	Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	77 819,89	70 187,98
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres dettes (dont charges à payer)	675,00	5 565,00
Créances	97 169,01	0,00	97 169,01	73 151,27	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	V. Dettes	193 244,72	213 812,88
Créances clients et comptes rattachés	10 897,74	0,00	10 897,74	16 372,86	VI. Ecart de conversion Passif		
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 244 956,30	1 172 513,19
Autres créances (dont produits à recevoir)	86 271,27	0,00	86 271,27	56 778,41			
Disponibilités	124 902,97	0,00	124 902,97	44 099,89			
Valeurs mobilières de placement et FNS	657 652,62	0,00	657 652,62	640 252,74			
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00			
II. Actif circulant	879 724,60	0,00	879 724,60	757 503,90			
III. Ecart de conversion Actif							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 664 235,24	419 278,94	1 244 956,30	1 172 513,19			



Compte de résultat

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	10 828,08	19 194,10
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	219 104,95	286 045,94
Concours publics et subventions d'exploitation	72 139,38	109 836,68
Ressources liées à la générosité du public	77 415,98	149 826,44
<i>Dons manuels</i>	72 005,98	79 613,76
<i>Mécénats</i>	5 410,00	0,00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	70 212,68
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0,00	0,00
Contributions financières	69 549,59	26 382,82
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 874,49	4 813,32
Utilisations des fonds dédiés	8 193,05	25 178,33
Autres produits	264 896,80	249 622,78
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	231 703,82	181 459,35
<i>Produits d'initiatives</i>	32 905,98	64 192,11
<i>Autres</i>	287,00	3 971,32
I - Produits d'activité	506 897,37	584 854,47
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	113,76	0,00
Achats de marchandises, matériels et fournitures	91 076,40	67 852,56
Variations de stock	0,00	0,00
Autres achats	17 445,45	26 803,28
Services extérieurs	23 052,09	46 957,94
Autres services extérieurs	55 295,02	53 042,07
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	39 795,00	40 771,51
Impôts, taxes et versements assimilés	7 799,00	8 644,84
Salaires et traitements	143 324,68	136 339,40
Charges sociales	35 615,38	33 579,20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	56 175,75	56 854,26



Compte de résultat

- sur immobilisations	56 175,75	56 854,26
- sur immobilisations destinées à être cédées	0,00	0,00
- sur actif circulant	0,00	0,00
- pour risques et charges	0,00	0,00
Autres charges	8 195,89	9 603,88
Reports en fonds dédiés	19 710,79	83 222,91
II - Charges d'activité	497 599,21	563 671,85
Résultat d'activité	9 298,16	21 182,62
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	17 399,88	7 851,69
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
III - Produits financiers	17 399,88	7 851,69
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	5 090,61	5 608,31
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Charges financières	5 090,61	5 608,31
Résultat Financier	12 309,27	2 243,38
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 976,20	4 136,76
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 996,00	20 996,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Produits exceptionnels	32 972,20	25 132,76
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90,10	9 090,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Charges exceptionnelles	90,10	9 090,70
Résultat Exceptionnel	32 882,10	16 042,06
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
Résultat Combinaison	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	557 269,45	617 838,92

TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	502 779,92	578 370,86
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	54 489,53	39 468,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	363 576,56	325 520,64
Prestations en nature	12 895,00	15 490,00
Dons en nature	1 208 465,13	1 003 449,12
Total	1 584 936,69	1 344 459,76
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	363 576,56	325 520,64
Prestations en nature	12 895,00	15 490,00
Secours en nature	1 208 465,13	1 003 449,12
Total	1 584 936,69	1 344 459,76



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération du TARN ET GARONNE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	7
Durée de l'exercice et date de clôture	7
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	9
Fonds reportés sur legs et donations	9
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	10
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	10
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	14
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Effectif	23
Résultat exceptionnel	23
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24



VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	26
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	29



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération du TARN ET GARONNE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.



Les antennes : 5 en 2023

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 2 en 2023

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 702

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 102 en 2023

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 6 en 2023

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été fortement impacté par :
NEANT

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.



METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprécisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de **8%**.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers

Mécénat

Legs, donations et assurances-vies

Subventions

Contributions financières des fondations et associations

Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 18 529.37 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 6 391.90 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,17%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 10,29 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant



4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

En 2023, la Fédération n'a pas perçu de legs, donations et assurances-vie.

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation Lots dits « infructueux », les produits achetés en 2023 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent **XXXX** €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
 - ✓ L'état des stocks au 31/12/2023,
 - ✓ L'état des créances au 31/12/2023,
 - ✓ Les variations des dépréciations,
 - ✓ Les produits à recevoir,
 - ✓ Les mouvements de trésorerie,
 - ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	2 678,38	0,00	0,00	2 678,38
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (I)	2 678,38	0,00	0,00	2 678,38
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	65 130,00	0,00	0,00	65 130,00
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	402 769,19	0,00	0,00	402 769,19
Installations techniques, matériel et outillage industriel	132 450,24	1 597,96	0,00	134 048,20
Autres immobilisations corporelles:	179 634,87	0,00	0,00	179 634,87
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
<i>Matériel de transport</i>	147 773,09	0,00	0,00	147 773,09
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	18 597,18	0,00	0,00	18 597,18
<i>Mobilier</i>	8 264,60	0,00	0,00	8 264,60
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)	779 984,30	1 597,96	0,00	781 582,26
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	250,00	0,00	0,00	250,00
Immobilisations financières (III)	250,00	0,00	0,00	250,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	782 912,68	1 597,96	0,00	784 510,64

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	2 678,38	0,00	0,00	2 678,38
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	2 678,38	0,00	0,00	2 678,38
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	155 350,90	17 976,50	0,00	173 327,40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	84 651,25	15 143,52	4 800,20	94 994,57
Autres immobilisations corporelles:	125 222,86	23 055,73	0,00	148 278,59
<i>Installations générales, agencements divers</i>	3 751,39	500,00	0,00	4 251,39
<i>Matériel de transport</i>	99 434,04	20 218,37	0,00	119 652,41
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	13 772,83	2 337,36	0,00	16 110,19
<i>Mobilier</i>	8 264,60	0,00	0,00	8 264,60
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	365 225,01	56 175,75	4 800,20	416 600,56
TOTAL GENERAL (I+II)	367 903,39	56 175,75	4 800,20	419 278,94

L'état des stocks au 31/12/2023 :

En €uros	Stocks au 01/01/2023	Reprise de stocks au 31/12/2023	Nouveaux stocks au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023
Stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks des marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des créances au 31/12/2023 :

En €uros	Année 2023
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0,00
Participations	0,00
Autres titres immobilisés	250,00
Prêts	0,00
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00
Créances clients et comptes rattachés	10 897,74
Autres créances:	86 271,27
<i>Personnel</i>	287,12
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	79 376,00
<i>Autres</i>	6 608,15
Créances reçues par legs ou donations	0,00
Charges constatées d'avance	0,00
TOTAL	97 419,01

Les variations des dépréciations :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Dépréciations des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00



Les produits à recevoir :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commande	0,00
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0,00
Autres créances:	79 376,00
<i>Personnel</i>	0,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	79 376,00
<i>Autres</i>	0,00
Produits à recevoir	0,00
TOTAL	79 376,00

Les mouvements de trésorerie :

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	640 252,74	657 652,62
<i>Placements divers</i>	78 123,55	80 402,15
<i>OPCVM</i>	0,00	0,00
<i>Fonds National de Solidarité</i>	562 129,19	577 250,47
Comptes courants	38 488,54	115 909,52
Caisses	5 611,35	8 993,45
TOTAL	684 352,63	782 555,59

Le détail des charges constatées d'avance :

En euros	Année 2023
Exploitation courante	0,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00



5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant.

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des emprunts et des dettes financières :

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit:	111 391,92	11 845,81	0,00	99 546,11
<i>Emprunts</i>	111 391,92	11 845,81	0,00	99 546,11
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès de structures SPF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	111 391,92	11 845,81	0,00	99 546,11

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

L'état des dettes à la clôture :

En €uros	Montants au 31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	99 546,11
<i>Emprunts</i>	99 546,11
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00
<i>Dettes financières</i>	0,00
Emprunts auprès des structures SPF	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 203,72
Dettes fiscales et sociales:	77 819,89
<i>Personnel</i>	11 377,67
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	60 324,65
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	6 117,57
Dettes sur immobilisations	0,00
Autres dettes	675,00
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL	193 244,72

Le détail des charges à payer :

En €uros	Montants au 31/12/2023
Intérêts courus sur emprunts	0,00
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	14 857,67
<i>Personnel</i>	<i>11 377,67</i>
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	<i>3 480,00</i>
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0,00
Charges à payer	0,00
Créditeurs divers	45,00
TOTAL	14 902,67

Le détail des produits constatés d'avance :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Exploitation courante	0,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	136 894,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 894,30
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	523 724,65	39 468,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	563 192,71
Excédent ou déficit de l'exercice	39 468,06	-39 468,06	0,00	54 489,53	0,00	0,00	0,00	54 489,53
Situation nette	700 087,01	0,00	0,00	54 489,53	0,00	0,00	0,00	754 576,54
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	147 458,57			48 000,00		20 996,00		174 462,57
Provisions réglementées								
TOTAL	847 545,58	0,00	0,00	81 493,53	0,00	20 996,00	0,00	929 039,11

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	36 453,45	18 373,90	4 296,67	50 530,68
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	74 701,28	1 336,89	3 896,38	72 141,79
TOTAL	111 154,73	19 710,79	8 193,05	122 672,47

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Vente de biens et services	10 828,08	19 194,10
Concours publics et subventions d'exploitations	72 139,38	109 836,68
Dons manuels	72 005,98	79 613,76
Mécénats	5 410,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	70 212,68
Autres produits liés à la GP	0,00	0,00
Contributions financières	69 549,59	26 382,82
Reprises sur provision et transferts de charges	3 874,49	4 813,32
Utilisations des fonds dédiés	8 193,05	25 178,33
Participations des destinataires de la solidarité	231 703,82	181 459,35
Produits d'initiatives	32 905,98	64 192,11
Autres produits	287,00	3 971,32
TOTAL	506 897,37	584 854,47

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En euros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	64 595,67
TOTAL	64 595,67



Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	48 000,00
Subventions internationales	0,00
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0,00
Subventions régionales	6 000,00
Subventions départementales	30 100,00
Subventions communales	4 040,00
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	7 076,00
Subventions Publiques Diverses	3 000,00
Subventions emplois aidés	21 923,38
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0,00
TOTAL	120 139,38

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
-----------------------------	--

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 6.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2023
Produits	32 972,20
Produits d'éléments d'actifs cédés	0,00
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	20 996,00
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	6 936,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040,20
Transfert de charges exceptionnelles	0,00
Charges	- 90,10
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 90,00
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 0,10
Tableau Résultat exceptionnel	32 882,10

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets...
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives...
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
 Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
 Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
 *Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
 *Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	0 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 0 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	76 878,14	74 523,92	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	15,85	387,76	- Dons manuels	72 005,98	79 613,76
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0,00	70 212,68
- Actions réalisées par l'organisme	869,84	2 158,30	- Mécénat	5 410,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 211,64	3 250,37	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00	0,00			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00			
TOTAL DES EMPLOIS	79 975,47	80 320,35	TOTAL DES RESSOURCES	77 415,98	149 826,44
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 336,89	73 949,09	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 896,38	4 443,00
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	81 312,36	154 269,44	TOTAL	81 312,36	154 269,44
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	0,00
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,00	0,00
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 349 273,26	1 021 147,93	- Bénévolat	363 576,56	325 520,64
- Réalisées à l'étranger	18 700,40	16 938,14	- Prestations en nature	12 895,00	15 490,00
			- Dons en nature	1 108 857,82	819 455,72
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	13 267,02	6 863,86			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	104 088,70	115 516,43			
TOTAL	1 485 329,38	1 160 466,36	TOTAL	1 485 329,38	1 160 466,36

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	74 701,28	5 195,19
(-) Utilisation	3 896,38	4 443,00
(+) Report	1 336,89	73 949,09
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	72 141,79	74 701,28

CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	72 005,98	72 005,98	79 613,76	79 613,76
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00	70 212,68	70 212,68
- Mécénat	5 410,00	5 410,00	0,00	0,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	10 080,00		10 080,00	

2.2 Parrainage des entreprises	0,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	59 469,59		16 302,82	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	308 975,45		285 618,65	
3-SUBVENTIONS	93 135,38		130 832,68	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 193,05	3 896,38	25 178,33	4 443,00
TOTAL	557 269,45	81 312,36	617 838,92	154 269,44
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	308 238,85	76 878,14	286 810,37	74 523,92
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	250,00	15,85	6 047,01	387,76
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	6 773,40	869,84	9 814,20	2 158,30
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	17 222,00	2 211,64	14 780,00	3 250,37
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15 503,20	0,00	9 556,99	0,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 520,36	0,00	409,35	0,00
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	133 561,32	0,00	167 730,03	0,00
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 710,79	1 336,89	83 222,91	73 949,09
TOTAL	502 779,92	81 312,36	578 370,86	154 269,44
EXCEDENT OU DEFICIT	54 489,53	0,00	39 468,06	0,00

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	363 576,56	363 576,56	325 520,64	325 520,64
- Prestations en nature	12 895,00	12 895,00	15 490,00	15 490,00
- Dons en nature	1 108 857,82	1 108 857,82	819 455,72	819 455,72

2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,00		0,00	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	0,00		0,00	
- Dons en nature	99 607,25		183 993,40	
TOTAL	1 584 936,63	1 485 329,38	1 344 459,76	1 160 466,36
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 412 882,64	1 349 273,26	1 129 971,61	1 021 147,93
- Réalisées à l'étranger	23 648,17	18 700,40	26 077,16	16 938,14
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	16 777,22	13 267,02	10 567,28	6 863,86
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	131 628,60	104 088,70	177 843,70	115 516,43
TOTAL	1 584 936,63	1 485 329,38	1 344 459,75	1 160 466,36

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.
Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0,00 € sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0,00€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0,00€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0,00€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.